



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 081-218102572-20230918-2023DEL34-DE



Date de la convocation
12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/34

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Béatrice TEULIER, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Isabelle BETTINI, Vincent MARTY

Membres Excusés :

Thierry CAYRE pouvoir à Patrick CENTELLES
Camille DEMAZURE pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Laurence GAVALDA pouvoir à Franck GALINIÉ
Marjorie MILIN

Membres absents :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**FONDS DE
CONCOURS: PROJET
DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE DANS
LA RÉSIDENCE LES
JARDINS DE SABO**

Rapporteur : Madame Lasserre

Dans le cadre de la construction d'une résidence sénior intergénérationnelle « les jardins de Sabo » par la SA Patrimoine Languedocienne en lieu et place de l'immeuble Emile Albet, une salle de l'ensemble immobilier d'une superficie de 50 m² sera cédée à la commune après achèvement du projet pour un montant de 166 666,67 € H.T. soit un montant de 200 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nombre de votants :

26

Adopté à l'unanimité

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	166 666,67€	200 000,00 €	Fonds de concours	50 %	83 333,00 €
			Autofinancement	50 %	83 333,67 €
TOTAL	166 666,67€	200 000,00 €	TOTAL	100 %	166 666,67 €

- VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

- VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE

SOLLICITE un fonds de concours de 83 333 € auprès de la communauté d'agglomération pour le financement de l'acquisition de la salle commune dans la résidence « Les Jardins de Sabo ».

AUTORISE monsieur le maire a signé la convention d'attribution de fonds de concours jointe à la présente délibération.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>